



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/20250606

Domaine : 7.5.2

Date de convocation : 31 octobre 2025

Date de l'affichage : 31 octobre 2025

Date d'affichage de la délibération : 7 novembre 2025

Objet : 06 – Subvention exceptionnelle à l'association ARTC

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Frédéric TOURNERET, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Jean-Guillaume CARONE (à partir de 20h15), Sylvie MORELLE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Akim BOUKDOUR a donné pouvoir à Monsieur Alexandre KARADJINOV
- Madame Agnès LUXIN a donné pouvoir à Madame Nicole THENIN
- Monsieur Marc NADREAU a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH a donné pouvoir à Madame Françoise ROMANETTI
- Madame Yannick MAURICE a donné pouvoir à Madame Sylvie MORELLE

Absents : Monsieur Alain SACCHETTI, Madame Christine CAVRO, Monsieur Jean-Guillaume CARONE (jusqu'à 20h15)

Madame Joëlle MARTINEZ a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 25 (jusqu'à 20h15), 26 (à partir de 20h15)
- Votants : 30 (jusqu'à 20h15), 31 (à partir de 20h15)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la Commission Sports et jeunesse,

CONSIDERANT que lors du Eragny Tour 2025 un partenariat conventionné avec l'association ARTC (Association pour la recherche sur les tumeurs cérébrales) a été établi afin de soutenir l'association dans sa lutte contre les tumeurs cérébrales.

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20251106-20250606-DE
Date de télétransmission : 13/11/2025
Date de réception préfecture : 13/11/2025

Ville d'Eragny sur Oise-délibération Conseil Municipal du 6 novembre 2025
CONSIDERANT que dans le cadre de ce partenariat l'association s'était engagée à :

- Mettre à disposition et autoriser l'utilisation du nom et du logo de l'association pour permettre à la commune de les diffuser sur les différents supports de communication (écrit, objet ou matériaux en rapport direct avec la manifestation) faisant la promotion de l'évènement.
- Promouvoir l'évènement « Eragny Tour » sur les outils de communication de l'association que celle-ci jugera pertinent.
- Animer un stand d'information et de sensibilisation de son action de recherche sur les tumeurs cérébrales. Cette action de sensibilisation peut être complétée par la vente d'objets au bénéfice de l'association et de son combat.

Et la ville à :

- Promouvoir l'association via la diffusion du nom et du logo auprès des médias annonçant l'évènement et sur les flyers de la course.
- Verser une aide de 300 € afin d'aider l'association dans sa lutte contre la leucémie.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300€ au profit de l'association ARTC.

DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France